

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 34 (1954)  
**Heft:** 1

**Vorwort:** Editorial  
**Autor:** Chambre de commerce suisse en France

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Editorial

L'année qui vient de s'écouler n'a été, en matière d'échanges franco-suisses, ni aussi mauvaise que certains le prétendent, ni aussi bonne que d'autres se plaisent à l'affirmer.

En effet, les résultats d'ensemble de nos échanges commerciaux, ainsi qu'il ressort des chiffres publiés à la quatrième page de cet encart, traduisent une diminution de 8 % seulement par rapport à 1951 et une augmentation de 12 % par rapport à 1952, de 1,5 % par rapport à 1950. A l'exportation de France, la diminution est de 21 % par rapport à 1951, année d'exportations anormalement élevées, de 2,5 % par rapport à 1952, et l'augmentation de 1 % par rapport à 1950. On constate donc, dans les deux sens, une stabilité remarquable des courants d'échanges, pris dans leur ensemble.

Nous avons toutefois démontré ici-même, dans notre numéro d'août-septembre, que les chiffres globaux des exportations suisses vers la France ne doivent pas faire illusion sur la situation réelle de leurs différentes composantes. En effet, une réduction de 40 % ayant été appliquée aux contingents contractuels et aux chiffres de référence des produits ex-libérés, la différence entre le chiffre théorique de nos exportations, qui devrait avoisiner 60 % des résultats de 1951, et leur chiffre réel, provient essentiellement des possibilités données par le gouvernement français à ses exportateurs d'acheter certaines marchandises étrangères hors-contingents afin d'améliorer leur équipement. On peut en conclure que la France, tout en réduisant ses importations de 40 %, procédait, pour un montant équivalent, à des achats qu'elle jugeait indispensables à son économie. Certaines exportations suisses traditionnelles, auxquelles ne s'applique pas le régime des comptes E. F. AC. et 10 % équipement, n'ont pas bénéficié de cette politique, et il en est résulté des différences fondamentales dans la structure de nos échanges. Certes, des mesures de libération ont été décrétées le 25 septembre et le 2 décembre 1953, qui portent sur 18,9 % du total des importations françaises en provenance des pays membres de l'O. E. C. E., mais elles n'ont guère profité à la Suisse puisqu'elles ne s'appliquent qu'à 5 % à peine de ses exportations. Si l'on ajoute que le contingentement a toujours pour effet de gonfler la demande et de fausser le marché et que certaines tendances protectionnistes se sont manifestées à la faveur du recontingement, on n'aura pas de peine à comprendre que tous les exportateurs suisses ne soient pas également satisfaits du régime français d'importation.

Cependant les chiffres ne sont pas tout. Le « climat » dans lequel se déroulent nos échanges influe aussi, profondément, sur les réactions des exportateurs et des importateurs.

A cet égard, nous nous plaisons à souligner que la procédure d'examen des licences d'importation par les services ministériels français a indéniablement gagné, depuis quelque temps, en rapidité et même, dans certains cas, en équité. Il n'en demeure pas moins vrai que les restrictions d'importation décrétées à titre provisoire le 4 et le 19 février 1952 par le gouvernement français n'ont pas encore été rapportées ; que la négociation d'accords peu satisfaisants, renouvelés tous les six mois, se prolonge indéfiniment et que ces accords sont mis en vigueur, à chaque nouvelle période contractuelle, avec un retard que l'on a peine à s'expliquer (26 jours en avril 1952, 25 jours en juillet, 31 jours en octobre, 11 jours en avril 1953 et 36 jours en octobre-novembre 1953). Nombreux sont les industriels et commerçants, pour qui une échéance est chose sacrée, qui protestent contre ces attermoissements et en conçoivent du dépit.

Et c'est précisément ce dépit qui explique, pour une large part, que les exportations françaises ne se soient pas développées vers la Suisse, où elles ne rencontrent pratiquement pas de restrictions quantitatives ni de droits de douane prohibitifs. On ne répètera jamais assez que les courants commerciaux sont solidaires et que les mesures prises dans un sens réagissent fatalement sur l'autre, spécialement dans un pays libéral où les facteurs psychologiques ont toute leur importance.

Qu'en conclure, sinon que des réformes sont indispensables, aussi bien dans les méthodes d'élaboration du statut de nos échanges que dans les principes dont il s'inspire ?

Dans la déclaration qu'il a faite le 6 janvier 1954 devant l'Assemblée nationale, M. Joseph Laniel, président du Conseil des ministres, a souligné l'amélioration survenue ces derniers mois dans la balance française du commerce extérieur et des comptes. « Ce qu'il faut retenir, dans l'ensemble, a-t-il dit, c'est le retournement de la tendance. » Nous voulons croire que le gouvernement tirera les conséquences de cette amélioration et reviendra, sur le plan des échanges internationaux, à un régime plus libéral, plus souple et plus conforme aux intérêts de la France comme de ses partenaires.

M. Jean-Marie Louvel, ministre de l'industrie et du commerce, n'a-t-il pas déclaré, le même jour, lors de la séance d'installation des nouveaux membres de la Chambre de commerce de Paris : « Il y aurait quelque paradoxe à user de la liberté des échanges pour conquérir de nouveaux débouchés et à refuser l'usage de cette liberté sur notre propre territoire à nos concurrents étrangers. Aussi convient-il de ne pas perdre de vue que le problème de la libération des échanges ne saurait indéfiniment rester sans solution. Les protections qu'il a été nécessaire d'élever ne sauraient être que transitoires. Le répit qu'elles nous donnent doit être utilisé à mettre notre pays à égalité sur le plan économique avec les autres pays d'Europe. »

Chambre de commerce suisse en France